

# 1 Les cirques stables

## Les cirques stables en France

L'histoire architecturale du cirque moderne naît à Londres en 1768 lorsque l'écuyer Philip Astley (1742–1814) fait construire un édifice constitué d'une piste entourée de loges en bois pour y donner des leçons d'équitation et présenter des exercices de voltige équestre : l'*Astley's Amphitheatre*.



Amiens (80), Vue générale du cirque municipal Jules-Verne. © Ministère de la Culture – Inventaire général ©AGIR-Pic



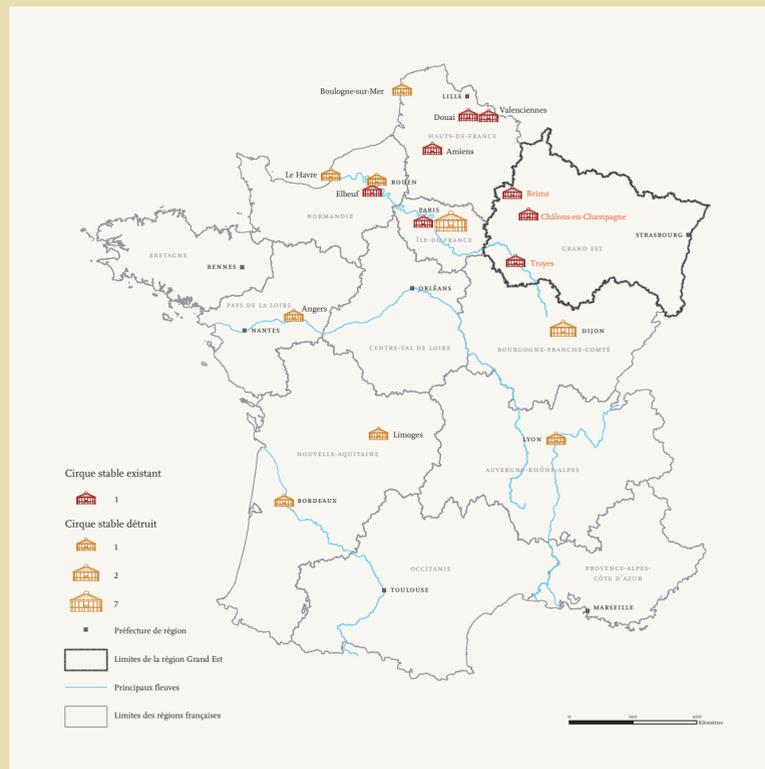
Elbeuf (76), Élévation extérieure du cirque-théâtre. © Pôle Inventaire – Région Normandie

Une seconde étape est franchie en 1782 quand Charles Hughes crée le *Royal Circus*, premier édifice appelé ainsi depuis l'Antiquité, qui mêle piste équestre et scène de théâtre ; une innovation qui fait modèle pendant cinquante ans. La même année, Astley ouvre l'Amphithéâtre anglais à Paris, premier du genre sur le continent. En 1806, Antonio Franconi (1737–1836) crée le Cirque Olympique, premier établissement à porter ce nom en France.

Cette époque fondatrice du cirque moderne ne voit cependant pas le développement de formes architecturales spécifiques aux arts circassiens. L'architecture des premiers cirques est en effet empirique, se transmettant plus par le biais des directeurs que par celui des traités d'architecture. La seule norme vient de leur raison d'être, la piste, dont le diamètre est fixé à 13,5 m, dimension idéale qui permet à l'écuyer, resté au centre, de contrôler ses chevaux et à ces derniers d'effectuer la meilleure volte (tour complet de piste).



Paris (75), Vue générale du Cirque d'Hiver-Boulogne.



Carte des cirques stables de France.

Il faut attendre le deuxième quart du XIX<sup>e</sup> siècle pour qu'un bâtiment fasse réellement figure de modèle. Ayant obtenu la concession d'un terrain sur les Champs-Élysées pour y installer un cirque, Adolphe Franconi (1801–1855) et Louis Dejean (1792–1879) en confient la construction à Jacques-Ignace Hittorff (1792–1867). Rompant avec le modèle du *Royal Circus*, Hittorff édifie, en 1841, un polygone à seize côtés réservé aux seuls spectacles équestres, dont l'architecture à l'antique impose le bâtiment dans la ville. Tant par sa silhouette, qui personnifie désormais l'art du cirque, que par ses innovations techniques, le Cirque d'Été devient le prototype de tous les cirques européens.

Si les années 1840–1880 connaissent une phase d'intense construction à Paris, le mouvement s'essouffle par la suite, la province prenant le relais. Édifiés sur le modèle du Cirque d'Été entre 1880 et 1905 (à quelques exceptions près dont Reims), ces établissements résultent de l'activité de directeurs de compagnie qui sillonnent le pays. Ainsi, la carte des cirques stables français ne correspond pas à celle des grandes villes du pays, mais se fait le reflet des intérêts de ces entrepreneurs, ainsi que des municipalités qui leur réservent un accueil favorable. S'éloignant peu de la capitale, les cirques stables français se situent, de ce fait, très majoritairement au nord de la Loire.

Victimes du changement de goût du public qui leur préfère le cinéma et les événements sportifs, les cirques stables sont, pour beaucoup, désaffectés après la seconde guerre mondiale. Souvent construits dans des matériaux de mauvaise qualité, menaçant ruine, de nombreux établissements sont détruits. Il en subsiste huit seulement aujourd'hui.

Exposition réalisée par la Région Grand Est, Service Inventaire et Patrimoines

— Recherche et texte : Mathieu Rousset-Perrier

— Photographie : Christophe Kollmann, Irwin Leullier, Jacques Philippot, Mathieu Rousset-Perrier, Patrice Thomas

— Cartographie : Aloïs Bertrand-Pierron

Remerciements : Région Hauts-de-France – service de l'inventaire, Région Normandie – Pôle inventaire, Archives départementales de la Marne, Archives municipales et communautaires de Reims, Archives municipales de Troyes, Centre national des arts du cirque, Association Le Manège

2

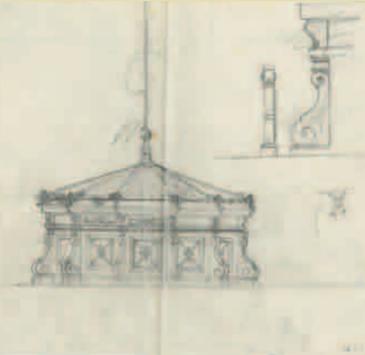
# Châlons-en-

## Le cirque stable de Châlons-en-Champagne

### CNAC

Dès 1892, la Ville de Châlons-sur-Marne réfléchit à la construction d'un bâtiment pouvant accueillir des spectacles équestres, alors très populaires. C'est seulement au mois de mars 1897, que la municipalité signe une convention avec la Société Civile du Cirque, l'autorisant à construire et exploiter un cirque permanent. À cet effet, la Ville met à disposition un terrain en face du Jard.

La construction de l'établissement est confiée à la société Bruyère de Reims, selon les plans de Louis Gillet (1848–1920), architecte départemental. Afin d'éviter les incendies, Gillet fait le choix d'une construction en béton armé (système Hennebique), un procédé innovant qui en fait le premier édifice public de la ville utilisant cette technique.



Croquis du lanterneau. Reims, Arch. dép. Marne, Fonds Gillet, 84 J 5.

Suivant le modèle établi en 1841 par Hittorff (1792–1867) au Cirque d'Été de Paris, le cirque de Châlons est construit selon un plan polygonal à douze côtés dont les faces sont flanquées à chaque angle de contreforts. Un lanterneau polygonal couronne l'ensemble. Originalité du bâtiment, le décor sculpté célèbre les activités du lieu. Les deux pilastres qui encadrent la porte sont ainsi ornés des attributs de la musique, de la comédie et du cirque.



Détail du décor sculpté : les attributs du cirque.



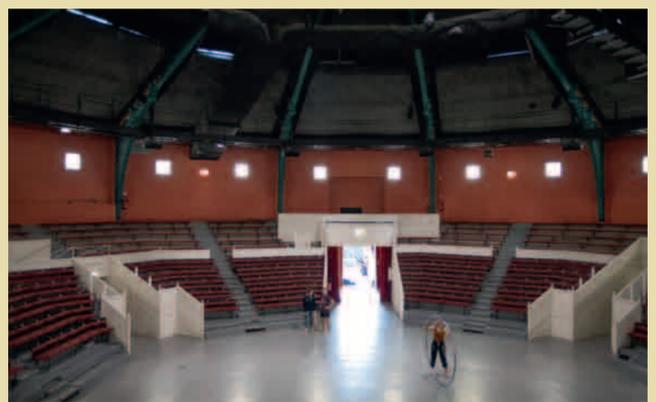
Élévation extérieure.

Les chevaux bondissant du tympan de la porte rappellent quant à eux la place fondamentale des spectacles équestres dans les arts circassiens. Pour abriter toutes les activités de l'établissement, l'architecte dessine, de part et d'autre du bâtiment principal, deux corps rectangulaires contenant des écuries au sud, un bar au nord.



Vue aérienne, état 2006.

Inauguré le 16 avril 1899, l'établissement connaît rapidement un franc succès. Les représentations de cirque ne constituent toutefois pas l'essentiel de sa programmation qui comprend aussi des distributions de prix, des concerts ou des conférences. Réquisitionné pendant la première guerre mondiale, le cirque héberge un atelier de camouflage.



Vue intérieure.

La salle devient ensuite un cinéma, les spectacles de cirque se limitant désormais à la période de la Foire de Châlons. Fin 1937, la Société du Cirque se dissout par anticipation et rend l'édifice à la Ville, qui loue alors les bâtiments annexes à des clubs sportifs, tandis que la piste accueille des combats de boxe et de catch, des concerts et des conférences. En 1986, le Centre national des arts du cirque (CNAC), créé l'année précédente, s'installe dans les locaux désaffectés depuis la seconde guerre mondiale. Un nouveau bâtiment est construit par l'architecte Jean-Denis Gouzieux à l'emplacement de l'ancien bar dont il reprend la façade. Le CNAC est inauguré le 16 janvier 1986. Dans les années 2000, une dernière campagne de travaux restitue le fronton qui avait disparu, ainsi que les couleurs d'origine.

Exposition réalisée par la Région Grand Est, Service Inventaire et Patrimoines

— Recherche et texte : Mathieu Rousset-Perrier

— Photographie : Christophe Kollmann, Irwin Leullier, Jacques Philippot, Mathieu Rousset-Perrier, Patrice Thomas

— Cartographie : Aloïs Bertrand-Pierron

Remerciements : Région Hauts-de-France – service de l'inventaire, Région Normandie – Pôle inventaire, Archives départementales de la Marne, Archives municipales et communautaires de Reims, Archives municipales de Troyes, Centre national des arts du cirque, Association Le Manège

3

## Le cirque stable de Reims

## Le Manège

Dès 1860, de jeunes Rémois sollicitent le conseil municipal pour la création d'un établissement accueillant une école d'équitation. Il faut cependant attendre quelques années pour que le maire de Reims, Mathieu-Édouard Werlé (1801–1884), réponde à leur demande. Le projet du maire est cependant plus ambitieux, puisqu'il intègre un manège, un gymnase, une salle d'escrime et un salon de lecture.



Élévation extérieure.

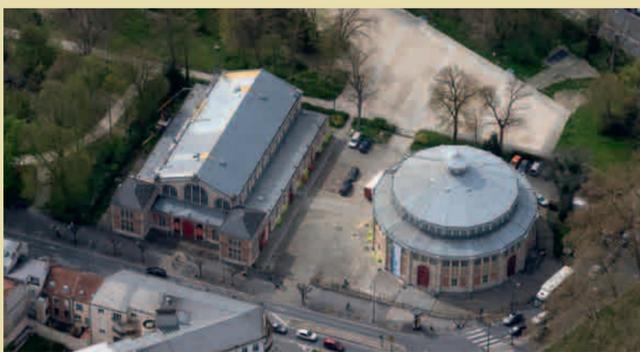
par un décor d'instruments de musique, d'armes et d'animaux sur fond bleu et ocre.

Le manège est, quant à lui, un bâtiment rectangulaire flanqué de deux pavillons, dont deux protomés de chevaux rappellent l'activité. Le gymnase qui devait accompagner ces deux édifices, ainsi que les bâtiments de liaison initialement prévus, n'ont jamais été réalisés. Débutés en 1865, les travaux durèrent deux ans. L'inauguration le 21 avril 1867 mêle concerts et spectacles équestres et gymnastique de la troupe Loiset, illustrant parfaitement la double activité des cirques stables à leur début.

En 1896, selon une évolution commune à tous les cirques stables, a lieu la première représentation du cinématographe à Reims. Dans l'entre-deux-guerres, le cirque accueille de plus en plus de combats de boxe et de catch qui deviennent, après la seconde guerre mondiale, son unique activité, à l'exception de la kermesse annuelle des écoles de la ville. Progressivement délaissé, le cirque retrouve une activité théâtrale au début des années 1980.

En mai 1989, le manège est réhabilité pour accueillir des spectacles de musique. Parallèlement commence la rénovation du cirque. Le 7 janvier 1991 cirque et manège rouvrent au public sous l'appellation du Centre National d'Art et de Technologie qui reçoit le label « Scène nationale » du ministère de la Culture. L'établissement est depuis 1999 sous la gestion de l'association Le Manège.

Reims est alors en pleine expansion économique et démographique et fait l'objet de nombreux aménagements urbains et culturels, particulièrement l'espace des Promenades où la gare s'est implantée en 1857. C'est précisément dans ce quartier en pleine mutation que la municipalité choisit d'implanter le nouvel établissement. La Ville lance une souscription pour financer le projet, dont elle confie la réalisation à son architecte, Narcisse Brunette (1808–1895).

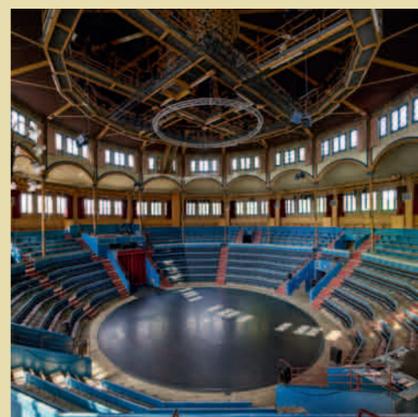


Vue aérienne, état 2016.

Celui-ci s'inspire directement du Cirque d'Été de Paris (1841), dont il reprend le plan polygonal, l'élévation à deux niveaux et la toiture couronnée d'un double lanterneau. Le cirque de Reims est un polygone à seize côtés abrité par une charpente métallique reposant sur seize colonnes de fonte. Les angles sont renforcés par des contreforts habillés de pilastres à chapiteaux finement gravés. Au décor à l'antique des façades répondait à l'origine le décor intérieur de style pompéien, réalisé par le décorateur de théâtre Napoléon Sacchetti. Il est aujourd'hui remplacé



Gradins et accès.



Vue intérieure.

« Ville de Reims, construction d'un manège ». Façade sur le boulevard, élévation aquarellée. Reims, Arch. mun. et com., non coté. © FM4M, archives municipales et communautaires de Reims

Projet pour une applique. Reims, Arch. mun. et com., non coté. © FM4M, archives mun. et com. de Reims

Exposition réalisée par la Région Grand Est, Service Inventaire et Patrimoines  
— Recherche et texte : Mathieu Rousset-Perrier

— Photographie : Christophe Kollmann, Irwin Leullier, Jacques Philippot, Mathieu Rousset-Perrier, Patrice Thomas  
— Cartographie : Aloïs Bertrand-Pierron

Remerciements : Région Hauts-de-France – service de l'inventaire, Région Normandie – Pôle inventaire, Archives départementales de la Marne, Archives municipales et communautaires de Reims, Archives municipales de Troyes, Centre national des arts du cirque, Association Le Manège

4

# Le cirque stable de Troyes Théâtre de Champagne

Depuis longtemps des cirques ambulants s'installaient à Troyes à l'occasion des Foires de mars, présentant des spectacles équestres qui rencontraient un grand succès. C'est pour mieux les accueillir que, dès 1860, la ville se dote d'un premier cirque stable en bois. Disparu en 1892 dans un incendie, celui-ci est remplacé par un autre bâtiment qui est à son tour détruit par le feu en 1901.



Élévation depuis le quai Dampierre.

Les travaux sont confiés à des entreprises troyennes. Débuté en 1903, le bâtiment est officiellement achevé le 10 mars 1906.

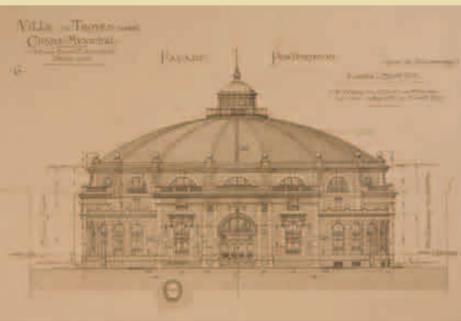
Confiée dans un premier temps au directeur du théâtre de la Madeleine, puis à la troupe Ancillotti-Plège, la gestion du cirque est mise en adjudication par le conseil municipal en 1909 et attribuée à Henri Coucheman pour une durée de 9 ans. L'établissement ayant dû fermer pendant la première guerre mondiale, le bail d'exploitation est prolongé jusqu'en 1923. De 1923 à 1928, Édouard Ancillotti prend en charge la gestion du Cirque. La gestion

en est ensuite confiée à la Société des Théâtres Cinématographiques de Province, une filiale de Gaumont. Comme partout ailleurs, la présentation de spectacles équestres laisse alors la place aux projections de films et autres spectacles de music-hall.



Détail de la porte sur la rue Louis Mony.

En avril 1941, la STCP cède son droit de bail à la Société Cinéma-Spectacle de l'Est qui y met fin en 1966. La Ville reprend alors la gestion directe de son bien. Devenu Palais des Congrès, le cirque connaît une importante phase de travaux de rénovation. En 1976, la salle perd ainsi ses gradins circulaires au profit de sièges en demi-cercle pour la transformer en salle de théâtre. Le 26 mai 1978, le Palais des Congrès devient Théâtre de Champagne, un nom qu'il porte toujours actuellement.



Plan de la façade postérieure du Cirque municipal. Troyes, Arch. mun., non coté ac : 4 M 592. © Archives municipales de Troyes (Non coté ac 4M592 - Plan Façade postérieure du Cirque municipal)



Plan du rez-de-chaussée. Troyes, Arch. mun., 4 M 599. © Archives municipales de Troyes

Afin de le remplacer, et pour répondre à la demande populaire, la Ville lance la même année un concours pour la construction d'un cirque-théâtre. Le coût du projet est estimé à 425 382,33 F. Comme le souhaite une pétition de la population, le conseil municipal met également à disposition l'ancien terrain du premier cirque, situé sur le quai Dampierre. Le concours est remporté par l'architecte Henri Schmit (1851-1904), qui doit toutefois rapidement modifier son projet initial pour



Cirque municipal, vue depuis le quai Dampierre. Carte postale photographiée et éditée par Neurdein et Cie. s.d. Troyes, Arch. mun., 5 F1 20. © Archives municipales de Troyes



Élévation depuis le boulevard Gambetta.

l'adapter à un budget réduit à 350 000 F et à un terrain diminué de 12 m en longueur. Faute d'espace, Schmit édifie un bâtiment de plan carré dans lequel s'inscrit le polygone de la salle de spectacle. Faisant preuve d'une grande inventivité, il installe les écuries et les espaces de service dans les angles. Afin de magnifier le bâtiment, Schmit fait le choix de la pierre de taille pour les élévations extérieures, tandis que les murs de refends sont en brique et la charpente métallique. Les gradins sont quant à eux construits en béton armé (système Coignet) pour mieux lutter contre les incendies.

Exposition réalisée par la Région Grand Est, Service Inventaire et Patrimoines

— Recherche et texte : Mathieu Rousset-Perrier

— Photographie : Christophe Kollmann, Irwin Leullier, Jacques Philippot, Mathieu Rousset-Perrier, Patrice Thomas

— Cartographie : Aloïs Bertrand-Pierron

Remerciements : Région Hauts-de-France – service de l'inventaire, Région Normandie – Pôle inventaire, Archives départementales de la Marne, Archives municipales et communautaires de Reims, Archives municipales de Troyes, Centre national des arts du cirque, Association Le Manège